

Taux de rémunération des dépôts bancaires – France • Mai 2018

La rémunération des dépôts est stable en mai

En mai 2018, le taux moyen de rémunération des dépôts bancaires est inchangé, à 0,66 %. Portée par l'épargne réglementée, la rémunération moyenne des dépôts des ménages (0,91 %) se maintient à un niveau largement plus élevé que celle des dépôts des sociétés non financières (0,29 %).

Taux moyens de rémunération des encours de dépôts bancaires, en % et CVS (a)

	mai-17	mars-18	avr-18 (e)	mai-18 (f)
Taux moyen de rémunération des encours de dépôts bancaires	0,72	0,67	0,66	0,66
Ménages	0,95	0,92	0,91	0,91
dont : - dépôts à vue	0,03	0,03	0,03	0,03
- comptes à terme ≤ 2 ans (g)	1,18	0,87	0,86	0,90
- comptes à terme > 2 ans (g)	1,92	1,75	1,74	1,73
- livrets à taux réglementés (b)	0,79	0,79	0,79	0,79
dont : livret A	0,75	0,75	0,75	0,75
- livrets ordinaires	0,30	0,27	0,26	0,26
- plan d'épargne-logement	2,72	2,69	2,69	2,69
SNF	0,38	0,31	0,30	0,29
dont : - dépôts à vue	0,11	0,11	0,10	0,10
- comptes à terme ≤ 2 ans (g)	0,38	0,26	0,25	0,25
- comptes à terme > 2 ans (g)	1,72	1,50	1,48	1,46

Pour mémoire :

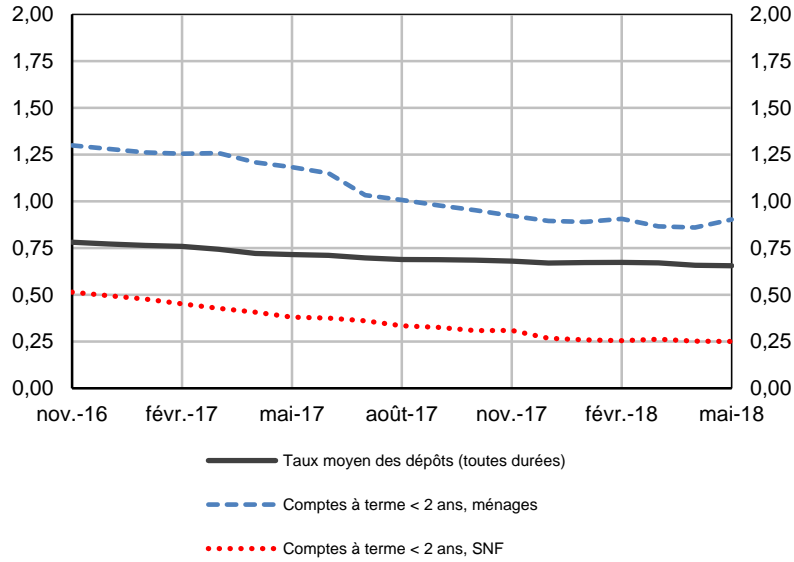
Taux de soumission minimal aux appels d'offres Eurosysteme	0,00	0,00	0,00	0,00
Euribor 3 mois (c)	-0,33	-0,33	-0,33	-0,33
Rendement du TEC 5 ans (c), (d)	-0,11	0,04	0,00	0,01

- Les taux d'intérêt présentés ici sont des taux apparents calculés en rapportant les flux d'intérêts courus des mois sous revue à la moyenne mensuelle des encours correspondants. Pour les différents types de dépôts, y compris ceux dont la rémunération est progressive, ils correspondent à la moyenne des conditions pratiquées lors du mois sous revue par les établissements de crédit français sur les dépôts des sociétés et des ménages (y compris institutions sans but lucratif au service des ménages) résidents.
- Les livrets à taux réglementés comprennent les livrets A, livrets bleu, livrets de développement durable, comptes épargne-logement, livrets jeunes et livrets d'épargne populaire.
- Moyenne mensuelle.
- Taux de l'Échéance Constante 5 ans. Source : Comité de Normalisation Obligatoire.
- Données révisées.
- Données provisoires.
- Y compris les bons de caisse, autres comptes d'épargne à régime spécial, plans d'épargne populaire et emprunts subordonnés.

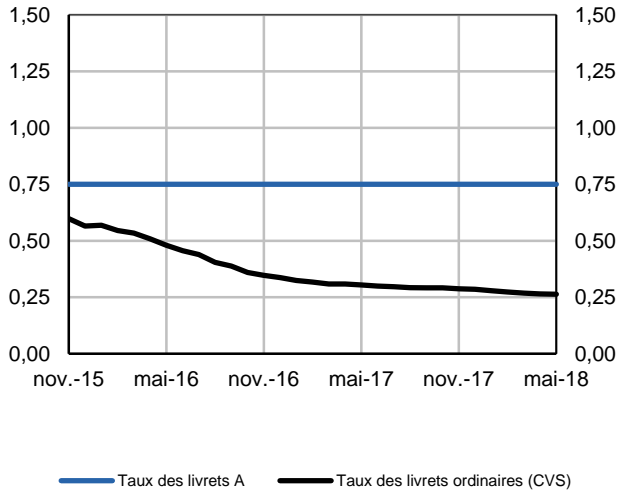
Source : BANQUE DE FRANCE – DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES

Rémunération des placements auprès des institutions financières monétaires

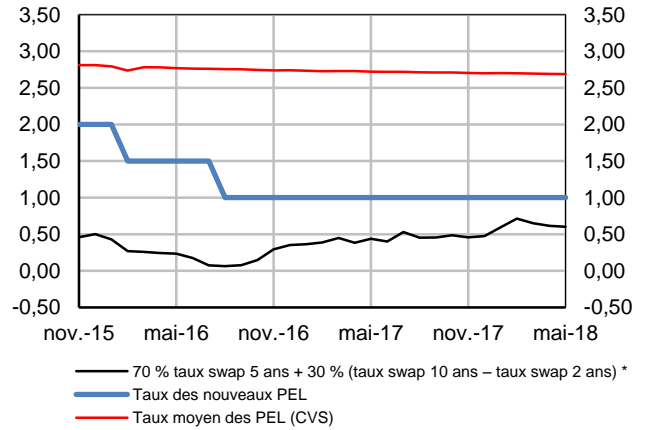
Comptes à terme inférieur à 2 ans et dépôts (CVS)



Livrets A et livrets ordinaires (en %)



PEL (en %)



* La formule réglementaire du taux du PEL est le maximum des deux termes suivants :

- 70 % taux swap 5 ans + 30 % (taux swap 10 ans – taux swap 2 ans), arrondi au quart de point de pourcentage supérieur,
- 1%

Source : BANQUE DE FRANCE – DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES

